

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1^{er} Adjoint**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE - MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : G. REQUENA par C. BRISSEIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absents : Y. MICHEL - S. JEAN

2. Vente parcelle EM 191 à M. Raillard

MM. RAILLARD et PRIOLON nous ont informés de leur volonté d'acquérir la parcelle EM 191 d'une superficie de 416 m² (partie en jaune fluo entourée de pointillés verts).

Suite à une procédure de dépôt de leurs meilleures offres pour l'acquisition de la dite parcelle chez l'office notariale Teisserenc, uniquement M. RAILLARD a fait une proposition d'acquisition pour un montant de 2080 €.

La commune a informé M. RAILLARD du montant estimé de la parcelle par France Domaine et il a confirmé par écrit son accord d'achat au dit montant.

Vu l'estimation des domaines au prix de 4570 €,

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser la cession de la parcelle EM 191, au prix de 4 570 €, au profit de M. RAILLARD, sis 39 impasse des cousins, 34340 Marseillan-Plage.

De donner délégation de signature à M. Lafage pour la dite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le 09/04/2019
ID : 034-213401508-20190326-DEL19_03_26_02B-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Autorise la cession de la parcelle EM 191, au prix de 4 570 €, au profit de M. RAILLARD, sis 39 impasse des cousins, 34340 Marseillan-Plage.

Donne délégation de signature à M. Lafage pour la dite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint,
Marc Rouvier


